

## Connaissance de l'islam

# Les pratiques de l'islam

1. Les prières (« salat » ou « namaz »)
2. Le clergé et le sermon
3. Le jeûne (« saoum »)
4. L'aumône (« zakat »)
5. Le pèlerinage à La Mecque (« hadj »)
6. La guerre sainte (« djihad »)
7. Autres pratiques musulmanes

Parce que Dieu est le Maître et l'homme son esclave, Dieu a désigné certaines tâches que le croyant, homme ou femme, doit mettre en pratique; il les accomplira non pas parce que Dieu les exige ou afin d'éviter un châtement, mais par pure gratitude envers la bonté de Dieu. La pratique de ces actes est méritoire. Au jour du jugement, ils seront pesés sur la balance divine et équilibreront ou couvriront les mauvaises pratiques, celles placées sur l'autre plateau. Ces devoirs sacrés sont parfois appelés piliers de la foi et habituellement sont au nombre de cinq : la prière, le jeûne, l'aumône, le pèlerinage à La Mecque et la guerre sainte. Ils sont décrits par le terme arabe « ibadat » (culte), dérivé de « abd » (serviteur ou esclave), et désignent plus couramment le service rendu par un esclave à son maître.

### 1. Les prières (« salat » ou « namaz »)

Selon Jean Mathé, « aucune autre religion ne maintient l'homme avec une insistance aussi inlassable et sous pression, le plaçant cinq fois par jour face à Dieu<sup>1</sup> ». Le fait que les mosquées sont souvent vides n'a que peu d'importance. Les musulmans prient partout où ils le peuvent.

Avant d'accomplir ce devoir, il doit être en état de pureté rituelle (« tahara »), condition pour que sa prière soit agréée par Dieu. L'impureté est ôtée par l'immersion dans l'eau ou par une ablution mineure (« wudu ») que décrit le Coran. Elle consiste à se laver le visage, les mains et les pieds et à se frotter la tête.

Selon le Coran, la prière du vendredi midi est la prière communautaire la plus importante de la semaine, et exige que tout travail s'arrête durant cette heure. Par là même, il mentionne l'invitation (« adhan ») à la prière. Le prophète en personne avait composé la mélodie de cet appel à la prière. Le chant du Coran est la première musique chantée de l'islam. La mosquée n'a pas d'instrument de musique ni de chorale. Il existe certes des instruments musicaux arabes, mais, quel que soit le mérite

---

<sup>1</sup> Jean Mathé, *La civilisation de l'islam*.

de l'instrument, la musique produite est invariablement monotone, d'une poignante monotonie et extrêmement triste.

Partout où se trouve le musulman, on verra des hommes réciter leurs prières. Tout croyant adulte, homme ou femme, est tenu d'accomplir ce geste rituel cinq fois (parmi les chiites, trois fois) par jour, à des heures fixes, le matin, à midi, l'après-midi, le soir après le coucher du soleil et dans la première partie de la nuit. L'appel à la prière se fait entendre depuis les minarets, dans des milliers de villes et de villages, invitant les fidèles à cesser toute occupation ordinaire afin de prier. Certains musulmans préfèrent se rendre à la mosquée, d'autres prononceront leurs prières n'importe où, aussi bien dans les champs qu'au bord des routes, au bureau qu'au magasin, sur le toit d'une maison qu'à l'intérieur de celle-ci.

L'adorateur commence par l'ablution, ensuite se place face à la Kaaba mecquoise et récite les phrases rituelles en langue arabe. Pour commencer, il prononcera le « Allahu akbar » (Dieu est grand), ensuite il récitera le Fatiha du Coran ou d'autres versets coraniques. D'ordinaire, il doit se mettre à genoux, se prosterner et par deux fois toucher la terre avec son front. Ceci complète une « rak'ah ». Durant les cinq gestes rituels quotidiens, quelque dix-sept « rak'ah » doivent s'accomplir. Le culte est acceptable pour Dieu à condition qu'il se déroule proprement, selon des règles fixes, même si l'adorateur ne comprend pas un traître mot d'arabe. Il ne faut douter que ce culte est, pour certains musulmans, un authentique exercice de dévotion, mais pour la majorité, il s'agit seulement d'un acte mécanique, dépourvu de toute valeur morale ou spirituelle. En général, les femmes récitent les prières dans une section séparée de la mosquée, ou bien au foyer. Dans plusieurs parties du monde musulman, le nombre de ceux qui observent fidèlement les prières baisse sensiblement.

Quoique non requise ou obligatoire, à la fin d'un service de culte formel, le fidèle peut se permettre de dire une prière personnelle dans sa propre langue. À d'autres occasions, comme lors d'une naissance, d'un mariage ou de funérailles, on les récitera en langue arabe ou indigène.

En période de disette, des prières spontanées, non rituelles, sont aussi prononcées. Certaines prières musulmanes révèlent une véritable soif de Dieu. Il faut reconnaître cependant que même ainsi, le musulman ne connaît malheureusement pas l'expérience de la communion intime avec Dieu, ainsi que c'est le cas pour le chrétien avec le Père céleste, grâce à l'intercession du Fils unique, dans la communion du Saint-Esprit.

## **2. Le clergé et le sermon**

L'islam se vante de ne pas posséder d'intermédiaire entre Allah et l'homme. Les mollahs, imams et ayatollahs sont les membres du clergé islamique, chacun occupant une place spécifique dans la hiérarchie musulmane. L'uléma est le théologien de la foi; il lit et explique le Coran. La classe de l'uléma a gagné en autorité, celle-ci est généralement concédée par l'opinion publique. Ces hommes ont réclamé le droit de représenter la communauté dans toutes les matières relatives à la foi et à la loi. Peu nombreux seraient ceux qui leur contesteraient pareille autorité. L'uléma a, en particulier, le

pouvoir de contester l'autorité même de l'État. Actuellement, tous les fondamentalistes musulmans, ou islamistes, revendiquent cette autorité.

Chaque vendredi, une prière collective a lieu sous la direction spirituelle d'un imam ou d'un mollah. Se tenant la face vers La Mecque, l'adorateur dit d'une voix audible qu'il a l'intention de réciter tant de « rak'ahs ». Ensuite, ouvrant ses mains et touchant les lobes de ses oreilles, il prononce le « Allahu akbar », pour ensuite réciter la prière suivante :

*« La louange appartient à Dieu, le Seigneur des mondes;  
Il est plein de miséricorde et compatissant;  
Il est le Roi du jour du jugement.  
Toi, nous te louons et implorons ton secours;  
Guide-nous sur le droit chemin,  
Le chemin de ceux à qui tu es favorable,  
Non celui de ceux qui méritent ton courroux  
et qui s'égarerent. »*

Après avoir prononcé ces paroles, il se prosterne avec mains et genoux, disant : « *Je t'exalte, j'exalte la perfection de mon Seigneur le Grand.* » En se relevant et se mettant debout, il répète le « Allahu akbar ».

Lorsque des hommes prient dans la mosquée, aucun espace ne les sépare de leurs voisins. On s'assied serré étroitement l'un contre l'autre, témoignant ainsi de la nature communautaire de la prière et tirant un sentiment de sécurité et de force de cette étroite proximité physique les uns avec les autres.

L'imam exerce une très grande influence sur le fidèle; son devoir ne consiste pas à s'engager dans le débat des idées ou à entamer une discussion, mais à renforcer l'autorité du Coran et de la Sharia.

Pendant le sermon à la mosquée, le « khutba », principalement et traditionnellement, on adresse une exhortation plutôt qu'une explication de la foi. Le sermon est essentiellement l'expression de la solidarité de la foi et non la justification de celle-ci.

Au cours de l'histoire, le sermon a servi à tracer une direction sociopolitique, d'où l'importance capitale du sermon du vendredi. Il mentionnera le nom du souverain ou prince légitime, ce qui traditionnellement a été vu comme le signe et le sceau de l'approbation de sa légitimité. Lorsque la mosquée est contrôlée par le gouvernement, elle renforcera l'autorité de celui-ci. Des déclarations politiques décisives sont réservées au sermon du vendredi. Aucune remarque faite par le clergé musulman n'est ni purement politique, ni purement théologique. Dans l'islam, nous l'avons déjà souligné, le politique et le théologique sont organiquement et étroitement associés.

Les réunions peuvent être considérées comme la communion fraternelle des croyants de toutes les classes, réunis ensemble dans la vénération de leur Dieu commun. Contrairement à l'église, la mosquée n'est pas un lieu consacré, mais un simple lieu de réunion pour fidèles. On voit ici les deux aspects principaux de l'islam : la solitude permanente de l'homme devant Dieu et, simultanément, sa communion collective avec ses frères. Les deux clés présentes sont l'individualisme et la fraternité; elles sont plus complémentaires que contradictoires. Mais cette communion collective n'est pas

simplement spirituelle, elle est également politique. C'est cette dualité qui donne aux mosquées, aux prières et aux sermons leur force et leurs objectifs.

### **3. Le jeûne (« saoum »)**

Le mois de Ramadan fut choisi pour le jeûne religieux à cause d'événements importants qui, à l'origine, s'étaient produits durant ce mois-là. En effet, la première révélation reçue par Mahomet aurait été faite au cours du mois de Ramadan en l'an 610 de notre ère. La fuite de La Mecque vers Médine avait également eu lieu au cours d'un mois de Ramadan. Une célèbre bataille décisive pour les disciples combattants du prophète avait été livrée au cours d'un mois de Ramadan à Badr. À cause de ce caractère historique important, le jeûne du mois de Ramadan devint le point de ralliement des musulmans du monde entier, engendrant et cimentant un fort sentiment d'unité et de fraternité ou compagnonnage.

Le calendrier musulman n'étant pas un calendrier solaire, mais lunaire, le mois a environ 28 ou 29 jours, aussi le Ramadan vient chaque année dix jours plus tôt que l'année précédente, parfois en hiver lorsque les jours sont brefs, ou en été lorsque les jours s'allongent. Le jeûne commence avec la nouvelle lune et dure jusqu'à la lune suivante. Depuis les premières lueurs de l'aurore jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil, les adultes, hormis les malades et les voyageurs, ne doivent prendre aucune nourriture ni absorber aucune boisson; ils ne doivent ni fumer ni avoir de rapport sexuel. Certains musulmans très stricts n'avaleront même pas leur salive. S'il arrive que, involontairement, le jeûne soit rompu, en laissant par exemple couler une goutte d'eau dans la gorge pendant qu'on brosse ses dents, l'on doit en faire expiation en observant un jeûne supplémentaire.

Pour le fidèle qui possède une aisance matérielle et qui peut se reposer dans sa maison, dormir durant la journée, l'observation du Ramadan n'est pas trop pénible. Mais pour le travailleur ordinaire, passer une journée entière sans absorber de nourriture ni boire aucune goutte de liquide est une épreuve bien épuisante. Ce n'est que durant la nuit qu'il lui est permis de manger, alors il fera d'elle l'équivalent de la journée. On a constaté qu'il y a plus de mortalité durant ce mois-ci qu'en aucune autre période de l'année. Un grand nombre de maladies sont provoquées à cause de cette irrégularité de la vie du peuple, ainsi que des querelles dues aux accès de colère. Pourtant, c'est aussi un temps de ferveur religieuse, lorsque des réunions spéciales sont tenues dans les mosquées et que les fidèles cherchent à y témoigner de leur loyauté en observant les préceptes coraniques. Le Ramadan est la période la plus dure de l'année pour celui qui se convertit à l'islam. Dans la vie moderne, il n'est pas facile d'observer des règles de jeûne aussi strictes; aussi, nombre de musulmans ne cherchent pas à l'observer.

### **4. L'aumône (« zakat »)**

Parce que Mahomet avait été lui-même orphelin, sans appui et sans ressources financières, il fallait s'attendre à ce que le Coran accentue fortement le devoir de secourir les nécessiteux. Il existe dans l'islam un impôt dit de purification. En principe, il doit être l'équivalent de la dîme. En outre, les dons volontaires sont grandement encouragés. Parfois, les gens aisés font bâtir des mosquées, des écoles

ou des hôpitaux, comme aussi des fontaines d'eau potable pour s'acquitter de ce devoir philanthropique. Nombre de personnes font l'aumône à des mendiants, lesquels à leur tour rendent aux premières un service très apprécié en recevant leur aumône! Les mendiants n'expriment pas de gratitude, de crainte que leur bienfaiteur ne soit privé de la récompense que Dieu lui accordera. Habituellement, le motif pour un tel don n'est pas tant de témoigner de l'amour envers le prochain que le besoin pour le donateur de gagner des mérites.

## 5. Le pèlerinage à La Mecque (« hadj »)

Mahomet avait fait de La Mecque le centre de sa religion. Lui-même fit le pèlerinage et y observa les prescriptions rituelles d'usage. Son exemple a été suivi par les disciples.

*« Un certain nombre de conditions doivent être réunies pour pouvoir accomplir le "hadj" : être musulman; être pubère; être libre et responsable; être sain d'esprit et jouir de ses facultés mentales; avoir les possibilités physiques et matérielles de l'accomplir; être en mesure d'assurer ses frais de voyages et de séjour ainsi que l'entretien de sa famille et des personnes à charge durant son absence, par des ressources licites, honnêtement gagnées; la femme doit se faire accompagner par un proche parent (mari, père, fils ou frère, femme de confiance). Le mari ne peut empêcher sa femme d'accomplir le pèlerinage. S'il le fait, l'épouse peut se passer de son autorisation... »*

*Par son entrée en état de sacralisation, le pèlerinage soumet à dix interdits : Il est interdit de porter des habits cousus. Seul le port du drap blanc ("izare" pour le haut, "rida" pour le bas) est autorisé, à la condition qu'il laisse le talon et les orteils découverts. Les femmes ne sont pas tenues d'observer une tenue spéciale, à l'exception du visage et des mains qui doivent absolument rester couverts. Il est interdit au pèlerin mâle de porter des bijoux. Il est interdit de se couvrir la tête. Il est permis de se laver, mais non de se parfumer. Il est interdit de se couper les ongles. Il est interdit d'ôter plus de trois cheveux ou poils par quelque moyen que ce soit. Le rasage et la coupe de cheveux ne sont admis qu'en cas de maladie ou pour se débarrasser de la vermine. Dans ce cas, l'immolation d'une bête s'impose comme rachat. Les relations sexuelles ou le flirt sont interdits pendant le pèlerinage sous peine d'annulation. La pêche est autorisée, la chasse interdite quant aux animaux terrestres, à l'exception des nuisibles. Il est interdit de couper des arbres ou toute plante verte dans l'ensemble du territoire sacré. Seul l'arrachage des herbes sèches est autorisé. Il est interdit de commettre des actes de violence, de se quereller ou d'entrer en litige avec qui que ce soit.*

*Qu'on le sache, l'accès au territoire de La Mecque est interdit aux infidèles. Ce qui signifie que le candidat au voyage doit faire la preuve de son appartenance à la communauté musulmane.<sup>2</sup> »*

Chaque musulman qui possède les moyens de faire un pèlerinage à La Mecque doit le faire au moins une fois dans sa vie. Par conséquent, chaque année, durant le mois du pèlerinage, des centaines de

<sup>2</sup> Le Crapouillot, no 92, p. 28-33.

milliers de pèlerins affluent à La Mecque. Ils s'y rendent en avion, en bateau, en train, en autobus ou bien à dos de chameau, endurant la chaleur qui, en été, devient absolument insupportable. D'innombrables difficultés et des dangers inévitables seront subis par le voyageur pèlerin, mais celui-ci y consentira, pourvu qu'il puisse gagner le titre de « hadj » et la récompense céleste accordée par Dieu à ceux qui visitent les lieux saints. Beaucoup de pèlerins sont morts en route. Ceux qui retournent chez eux reçoivent un accueil chaleureux de la part de leurs compatriotes, qui les rencontrent et les embrassent pour obtenir ne serait-ce qu'une parcelle des mérites du pèlerin. Mais le pèlerinage en soi ne produit aucune amélioration morale ou spirituelle. Les pèlerins s'assemblent au début du 12<sup>e</sup> mois de l'année musulmane. Ils se font rituellement propres, ôtent leurs vêtements anciens et revêtent les deux pièces enveloppant le corps tout entier. Les hommes ne doivent pas couvrir leur tête, contrairement aux femmes qui y sont tenues sous peine d'être châtiées.

Les gestes importants du pèlerinage sont les suivants : se rendre près de la Kaaba et en faire le tour sept fois, embrasser la pierre noire, courir entre deux petites collines, la Safa et la Marwa, boire à la source de Zemzem, s'arrêter à différents endroits, visiter la colline Arafat, à douze milles à l'est de La Mecque, jeter des galets sur trois piliers représentant le diable, offrir le 10<sup>e</sup> jour du mois des sacrifices d'animaux en mémoire d'Abraham et de son fils, qui, selon la tradition, n'était autre qu'Ismaël, et non Isaac! Le pèlerin se rendra ensuite à Médine pour visiter la tombe du prophète, après quoi il pourra rentrer chez lui.

Pour des millions de musulmans, le pèlerinage à La Mecque est une expérience inoubliable. De plus, il constitue un puissant lien d'unité entre peuples et nations de diverses coutumes et couleurs, langues et sectes, mendiants et souverains, tous habillés pareillement, unis dans la même foi en Allah et son apôtre, dans une commune dévotion dans la maison sainte. Cependant, il advient parfois que des personnes soient profondément scandalisées par ce qu'elles constatent, de sorte qu'elles abandonnent leur foi en l'islam. Certains se convertissent même au Christ Sauveur.

## **6. La guerre sainte (« djihad »)**

Dans la sourate 9.5, le Coran affirme qu'une révélation reçue par Mahomet lui enjoignit de livrer la guerre aux idolâtres de l'Arabie pour les forcer à se soumettre et à accepter l'islam. Aussitôt, il se livra à ce qui est désormais connu comme le « djihad ». À sa suite, ses disciples usèrent de la force de l'épée pour étendre leur empire dans tout le Proche-Orient et en Afrique du Nord, et même jusqu'en Espagne; plus récemment encore, des peuples païens ont été forcés, avec violence, à embrasser l'islam. Certains musulmans attendent le jour où ils seront en mesure d'amener les non-musulmans à leur foi et ainsi établir l'islam comme système religio-politique mondial. Le monde sera alors divisé en deux fractions ou camps hostiles : celui des croyants et celui des infidèles; de ce fait, une guerre se livrera jusqu'à ce que l'armée de Dieu parvienne à s'imposer. Cependant, de nombreux musulmans modernes interprètent le « djihad » comme étant la lutte en un sens spirituel, ou bien comme un effort pour la cause de Dieu. L'islam, disent-ils, réussira non par la force de l'épée, mais par des moyens pacifiques, par exemple par l'entreprise missionnaire. Un tel effort est activement promu

dans plusieurs pays et notamment dans le Tiers-monde, mais non exclusivement, et l'on compte un grand nombre de conversions.

Nous avons déjà signalé que le Coran offrait une stratégie militaire pour mener sa guerre sainte. Le but de la guerre sainte c'est de faire avancer la suprématie du Seigneur (Allah) quand tout autre argument aura échoué pour convaincre ceux qui rejettent sa volonté et s'opposent au but de la création et de l'humanité. Celui qui va à la guerre sainte offre virtuellement un témoignage en offrant sa vie, le don le plus précieux, pour la cause de la loi divine.

Le « djihad » est réglementé de façon à devenir l'un des moyens de propagation de l'islam. Les non-musulmans auraient avantage à embrasser l'islam volontairement, par prudence et par bon sens, sinon ils le feront contraints par le « djihad ».

Il est illégitime d'abandonner le « djihad » et d'adopter la paix ou une position de faiblesse, à moins qu'on découvre que la position musulmane est celle de la faiblesse.

La guerre est le fondement même sur lequel se règlent les rapports entre les musulmans et leurs adversaires, à moins que des raisons justifiant la paix, telle que l'adoption de l'islam par ceux-ci ou la conclusion d'un accord, n'exigent la paix.

Selon les théologiens musulmans, le monde est divisé en deux parties hostiles : le « Dar al-Islam » qui fait face au « Dar al-Harb ». La première est soumise à Allah et coopère avec son dessein d'établir sur terre la paix et l'ordre, préalables au développement humain. La seconde est engagée dans une défiance perpétuelle contre lui.

La poussée musulmane n'est pas toujours violente comme lors d'une guerre. Elle peut s'exprimer par des pressions économiques ou par la manipulation de la propagande. Mais l'impulsion est plus violente lorsqu'elle se manifeste dans la guerre. Dans tel pays du Moyen-Orient, l'adhésion à l'islam devint une condition obligatoire en vue de la citoyenneté, de telle sorte que des chrétiens ont été expulsés pour motif de non-citoyenneté (songeons au génocide perpétré par les Turcs sur les Arméniens, et ce bien avant 1915).

Selon André Pautard, journaliste français, depuis le 7<sup>e</sup> siècle, l'histoire des chrétiens dans les pays dominés par le Coran n'a été rien d'autre qu'une série de calamités et de persécutions suivies de brèves périodes de répit. Un autre spécialiste de l'islam écrit que les périodes de tolérance n'étaient en réalité que des prisons, d'où on ne pouvait s'échapper que par la fuite ou par l'apostasie.

Ceci amène à dire un mot au sujet de la conception du péché. Il en existe trois de mortels : l'incroyance, l'association et l'arrogation. Les chrétiens seraient coupables d'au moins les deux premiers. Le premier consiste à refuser de croire simplement en Allah. L'association se réfère au péché d'associer quelqu'un ou quelque chose à Allah. L'arrogation, enfin, est le péché qui consiste à vivre de manière irresponsable envers Allah.

Puisque l'islam est une conception globale et totale de la vie, et non une simple religion au sens courant du terme, chaque décision, même l'usage du rouge à lèvres, revêt une importance politique...

Il serait injuste de conclure que le Coran ne donne que des ordres durs et inhumains. Le Livre saint de l'islam contient des enseignements sur la vertu, la fidélité, la tolérance, la modération, la charité, la générosité, le pardon. Mais comme l'écrit le Cheik Abd'al-Qadir al-Sufi ad-Darqawi, pour expliquer l'impulsion de l'islam : « *Nous sommes en guerre. La bataille ne vient que de commencer. Notre première victoire sera complète lorsque le monde entier sera soumis à l'islam.* » On peut penser avec une certaine appréhension que rien n'arrêtera l'islam dans son avance et sa conquête de l'Occident! Mais les voies du Seigneur ne nous sont pas toujours connues d'avance!

## 7. Autres pratiques musulmanes

Outre les devoirs obligatoires que nous venons de mentionner, il existe un certain nombre d'autres pratiques généralement observées par des musulmans. L'une d'entre elles est la circoncision. Quoiqu'elle ne soit pas recommandée par le Coran, la circoncision est une coutume largement répandue.

Une autre pratique généralement observée consiste à s'abstenir de manger des aliments interdits par la loi religieuse. Sur ce point, la loi musulmane suit étroitement la loi mosaïque qui interdit de manger du porc et certaines autres viandes; le chameau n'est pas interdit, mais les boissons alcoolisées le sont strictement.

On aura constaté que les devoirs et les pratiques des musulmans sont largement de nature externe, formelle. Il est possible à un être inique de réciter sa prière cinq fois par jour, de jeûner, de se rendre à La Mecque, de s'abstenir de consommer de la viande interdite et de faire tout ce qu'exige ou prescrit la loi; néanmoins, nous nous rappellerons de la parole du Christ : « *Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu* » (Jn 3.3). « *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu!* » (Mt 5.8).

---

**Aaron Kayayan**, pasteur

*Connaissance de l'islam*. Foi et Vie Réformées. 1994, 2011.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))